



POUR QUE CHAQUE VOIX COMPTE

Le temps des grandes réformes est venu. Les premiers signaux sont apparus lors du projet de loi de finances et des plans de transformation des ministères. Suppressions de postes, réduction des budgets... Faut-il y voir un

présage de la future réforme de la fonction publique en 2019 ? A en croire le rapport CAP 2022, il s'agirait des prémices de la mutation du service public, orientée vers la baisse des coûts et la modification du statut cadre. Plus que jamais le syndicalisme est essentiel pour défendre les droits des fonctionnaires. Face aux réformes à venir, la solidarité et la mobilisation sont les clés pour un dialogue social de qualité. Lors des discussions sur la réforme des retraites, la CFTC a constaté que certaines de ses propositions avaient été retenues. Nous continuerons à être particulièrement vigilants sur ce dossier et à faire valoir nos positions puisqu'aucune garantie n'a été donnée quant aux modalités d'application.

Les élections du 6 décembre prochain seront donc déterminantes. Depuis deux ans déjà, la Fédération a mis en place des outils pour vous aider dans cette campagne : guide des élections, droit syndical, fiche thématique, etc. à disposition sur le site cftc-territoires.fr. Mais ces outils ne seraient rien sans le dynamisme de toutes nos équipes qui sur le terrain se mobilisent pour faire vivre le syndicalisme au quotidien. Je profite de cet édito pour remercier toutes celles et ceux d'entre vous qui se sont investis dans ces élections et qui n'ont compté ni leur temps, ni leur énergie pour représenter la CFTC. Notre engagement et notre détermination ne se limiteront pas à l'échéance de ce scrutin. Nous poursuivrons notre travail à vos côtés pour quotidiennement vous informer, s'engager, proposer, impliquer les jeunes générations et maintenir la vitalité du mouvement, avec les élections 2022 en ligne de mire.

Alban REVERDY,
Président de la FFPT-CFTC



CAP 2022

PAGE 2

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

PAGE 3

LES RETRAITES

PAGE 3

LA CFTC DE LA REUNION

PAGE 4

LES VILLAGES CFTC

PAGE 5

FAUT-IL S'INQUIÉTER DES CONCLUSIONS DU RAPPORT CAP 2022 ?

EN OCTOBRE 2017, LE PREMIER MINISTRE LANÇAIT UNE RÉFLEXION D'ENVERGURE SUR LA FONCTION PUBLIQUE. BAPTISÉE COMITÉ D'ACTION PUBLIQUE 2022, ELLE DEVAIT ORIENTER LES RÉFORMES À VENIR. SUITE À LA FUITE DU RAPPORT, DE NOMBREUSES PROTESTATIONS SE SONT FAITES ENTENDRE. LA VOIX FAIT LE POINT SUR LES RECOMMANDATIONS.



La mission du comité s'apparentait à une gageure : améliorer les services publics tout en faisant baisser le poids de la dépense publique. CAP 2022 semble avoir été guidé par l'objectif de réduction de coûts, soit 30 milliards d'euros d'ici 2022. Les réflexions ont abouti à une liste de propositions réparties en trois grands groupes : revoir toutes les dimensions de la gestion publique, réduire les dépenses publiques et proposer des réformes sectorielles.

Assouplir et évaluer, les maîtres mots de CAP 2022

Au-delà des propositions sectorielles, le rapport s'attaque aux fondamentaux du service public. Il serait possible pour les employeurs publics de négocier des accords sociaux locaux pour l'ensemble des points du statut (rémunération, temps de travail, mobilité). Les préconisations plaident aussi pour un recours plus important à des contractuels, voire l'utilisation du contrat de

droit privé comme voie normale d'accès à certains postes. Enfin, les agents seraient amenés à plus de polyvalence via des maisons de services aux publics dans lesquelles ils accompagneraient les usagers dans toutes leurs démarches (allocations familiales, chômage,...). Pour la CFTC, ces propositions remettent en question le statut cadre, garant de la neutralité de la fonction publique et de l'égal accès à l'évolution de carrière.

Quel avenir pour la fonction publique face aux objectifs de réduction des dépenses ?

Pour limiter les coûts, la réduction du champ d'intervention de la fonction publique est envisagée. La chasse aux doublons est ouverte, avec pour objectif de supprimer toute intervention de l'Etat lorsque les missions ont été décentralisées, comme c'est le cas pour la jeunesse, et de la poursuivre sur d'autres domaines. L'autre grand vecteur de transformation est la place accordée à l'évaluation par les usagers. Elle devient le maître mot pour mesurer l'efficacité et l'utilité d'un service, avec pour conséquence sa suppression pure et simple s'il ne fait pas ses preuves. Et si tout cela ne suffisait pas, il n'y aura qu'à faire payer l'utilisateur pour certaines missions comme les services consulaires.

Un éparpillement de la mise en œuvre pour éviter la mobilisation ?

Face aux vives réactions suscitées par ce rapport, que fera le Gouvernement des conclusions du comité ? Après sa divulgation, les réformes ne font plus référence à CAP 2022 et poursuivent une mise en œuvre en ordre dispersé comme lors de la suppression de 2000 postes au Ministère des Finances suite à des transferts de compétences aux régions. Le fait de présenter les mesures de façon éparse a l'avantage de limiter le risque d'une mobilisation collective. La CFTC Fonction Publique Territoriale sera particulièrement vigilante quant aux réformes qui viendraient attaquer les piliers du service public, notamment dans le cadre de la réforme de la fonction publique prévue en 2019.

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Le 6 décembre prochain, 5,2 millions d'agents publics seront invités à voter pour élire leurs représentants du personnel qui siégeront pour un mandat de 4 ans dans les organismes consultatifs de la fonction publique : commissions administratives paritaires (CAP), comités techniques (CT) et commissions consultatives paritaires (CCP) avec pour la première fois l'élection des représentants du personnel contractuel. Nouveauté 2018, les listes des candidats seront constituées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la proportion de femmes et d'hommes au sein des effectifs. Une occasion unique pour les agents territoriaux de choisir ceux qui défendront leurs droits. Dans la perspective de la réforme de la fonction publique en 2019, il est essentiel que les représentants du personnel soient confortés par une forte mobilisation. Pour vous aider dans cette campagne, nous avons constitué un kit regroupant affiches, flyers, guides, fiches thématiques... Téléchargez l'application mobile et rendez-vous sur la section *Elections 2018* du site www.cftc-territoriaux.fr pour y trouver toutes les informations.

Les dates clés à garder en tête :

- 25 octobre : date limite de dépôt des candidatures
- 6 novembre : date limite d'affichage des listes électorales
- 14 novembre : date limite des demandes d'inscription sur les listes électorales par les électeurs
- 6 décembre : date du scrutin

VERS DES RETRAITES PLUS TRANSPARENTES ET PLUS JUSTES ?



En octobre, Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, dévoilait les grandes lignes du projet souhaité par Emmanuel Macron. Dans l'ensemble, les propositions s'orientent dans la bonne direction et prennent en compte plusieurs demandes de la CFTC. L'âge de départ n'est pas remis en cause et les mécanismes de solidarité sont globalement maintenus. Les pensions de réversion sont conservées dans leur principe et les droits familiaux s'activeront dès le premier enfant.

Les grands bouleversements portent sur le fonctionnement des retraites. L'ensemble des 42 régimes disparaîtrait au bénéfice d'un seul et unique système par répartition, avec

un mode de calcul basé sur l'acquisition de points tout au long de sa vie. Fonctionnaires et salariés contribueraient au même niveau, aux alentours de 28%, éliminant les comparaisons hasardeuses sur la détermination des pensions. Il faut néanmoins rappeler que le montant des retraites des fonctionnaires était évalué sur la base des 6 derniers mois de carrière afin d'être plus attractif et combler les différences de rémunération entre public et privé. Pour compenser, il a été prévu d'intégrer les primes des fonctionnaires, avec cependant le risque de désavantager les catégories C ou les enseignants qui en touchent peu. Une concertation a d'ores et déjà été annoncée pour aborder en détail la transition vers le nouveau système lors de laquelle la CFTC sera particulièrement attentive aux modalités de réforme.

LA CFTC DE LA RÉUNION APPELLE À UN GRAND PLAN DE TITULARISATION

DANS LE CADRE DE CAP 2022, LE GOUVERNEMENT PRÉVOIT D'ÉTENDRE LES POSSIBILITÉS DE RECOURIR AUX CONTRACTUELS. OR, DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, 1 AGENT SUR 5 EST NON TITULAIRE. À LA RÉUNION, LA CFTC ALERTE LA SITUATION DES AGENTS CONTRACTUELS SUR SON TERRITOIRE ET APPELLE À UN GRAND PLAN DE TITULARISATION.



Le constat est unanime, le taux de non titulaires à La Réunion est plus important dans la territoriale par rapport aux autres versants de la fonction publique. Ainsi, 40,3 % des recrutements des collectivités concernaient des contractuels en 2014 et la fonction publique territoriale affiche la plus forte proportion de contractuels, à 19,2 %. Dans ce contexte, la présidente de la CFTC de La Réunion demande l'ouverture d'une concertation afin de mettre en place un nouveau plan de titularisation. Il aidera à la sécurisation du parcours professionnel des contractuels et renforcera l'emploi statutaire, garant de l'intérêt général.

Lors des visites de terrain en vue des prochaines élections professionnelles, les contractuels ont fait part à la CFTC de leur inquiétude grandissante : ils sont maintenus dans la précarité et ils ne peuvent pas construire de vrai projet de vie. Depuis le précédent dispositif d'accès à l'emploi titulaire, dit « plan Sauvadet », qui a pris fin le 13 mars 2018, rien n'a été entrepris pour faire évoluer la situation des contractuels ou pour limiter leur nombre. Le rapport

établi par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale publié en novembre 2017 n'a abouti à aucune mesure concrète. Aujourd'hui, les contractuels occupent encore des postes permanents, et ce depuis de nombreuses années.

Pour mettre fin à ces dérives, la CFTC des Territoriaux souhaite agir et présenter, en partenariat avec les autres organisations syndicales, un plan social de titularisation au président du Conseil Départemental de La Réunion. Pour aller plus loin, un état des lieux précis de la situation des contractuels mériterait d'être mené pour servir de base à des négociations pour l'ensemble du territoire de La Réunion. Au-delà de la future élection des représentants du personnel contractuel dans les CCP en décembre prochain, c'est une mobilisation globale qui est nécessaire. Les signaux sont suffisamment alarmants pour que la CFTC de La Réunion lance un appel national afin de porter auprès du Gouvernement un grand plan de titularisation pour l'île avant l'application des nouvelles mesures prévues dans le rapport CAP 2022.

LA TOURNÉE CONTINUE :

- **POITIERS** – 27 OCTOBRE, PLACE ALPHONSE LEPETIT
- **NICE** – 3 NOVEMBRE, PLACE GARIBALDI
- **PARIS** – 15 NOVEMBRE, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
- **TOULOUSE** – 15 DÉCEMBRE, PLACE DE LA DAURADE

EN 2018, IL Y A DONC FORCÉMENT UN VILLAGE CFTC PROCHE DE CHEZ VOUS, VENEZ NOUS RENCONTRER !



Responsable des éditions et directeur de LA VOIX :
 Alban REVERDY, président de la FFPT CFTC
 Fondateur de LA VOIX : Louis BRETECHER
 85 rue Charlot 75140 PARIS Cedex 03.
 CPPAP n°0316 S06795 / ISSN n°07619235
 Tél : 01 57 40 88 52 - cftcterritoriaux@orange.fr

Éditions – Publicité : Imprimerie de la Centrale de Lens,
 Parc d'activités « Les Oiseaux », Rue des Colibris,
 CS 10078 - 62302 Lens Cedex
 Tél : 03 21 69 88 44

Site internet : cftc-territoires.fr



LA SANTÉ DES AGENTS SE DÉGRADE,

LA MNT AGIT !



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire – Mai 2018 - TheLINKS - Crédit photos : Getty Images



Être utile est un beau métier

GRUPE **vyv**

83 % des Français se déclarent attachés aux différents services publics de proximité et 8 Français sur 10 considèrent les agents territoriaux utiles. Pourtant la santé des agents se dégradent.

Pour améliorer la santé et le mieux-être au travail des agents territoriaux, et après l'avoir transmis aux pouvoirs publics, la MNT vous présente son livre blanc. Préconisations, études, constats, bonnes pratiques de différentes collectivités...

Découvrez ces informations essentielles sur utileauquotidien.fr/livre-blanc



SANTÉ

PRÉVOYANCE

SERVICES